



Auberchicourt,
Le 17 Août 2023

-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

ARRETE N° 2023/157

Le Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'organisation d'un quartier d'été dans la Résidence de l'Yonne le Samedi 26 Août 2023. par le conseil Citoyen

ARRETE

Article 1 : La circulation dans la Résidence de l'Yonne sera interdite le 26 Août 2023 de 8 heures à 22 heures. Le stationnement sera restreint.

Article 2 : Le Conseil Citoyen aura la charge de poser les barrières

Article 3 : Ampliation sera transmise :

- Au Commissariat d'Aniche,
- Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
- Madame la responsable du Conseil Citoyen,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.
- Service de communication de la Mairie

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Le Maire,

